



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1996/1068  
24 décembre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 23 DÉCEMBRE 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE  
GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU KENYA AUPRÈS DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte intégral du communiqué du deuxième Sommet régional sur la crise dans la région des Grands Lacs, qui s'est tenu à Nairobi les 16 et 17 décembre 1996.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Njuguna M. MAHUGU

Annexe

COMMUNIQUÉ DU DEUXIÈME SOMMET RÉGIONAL SUR LA CRISE DANS LA RÉGION  
DES GRANDS LACS, TENU À NAIROBI LES 16 ET 17 DÉCEMBRE 1996

1. À l'invitation du Président Daniel T. Arap Moi, MM. Robert G. Mugabe, Président du Zimbabwe, Yoweri K. Museveni, Président de l'Ouganda, Frederick Chiluba, Président de la Zambie, Issaias Afworki, Président de l'Érythrée, Nelson R. Mandela, Président de l'Afrique du Sud, Pasteur Bizimungu, Président du Rwanda, Benjamin W. Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie ainsi que M. Meles Zenawi, Premier Ministre de l'Éthiopie, se sont réunis les 16 et 17 décembre 1996, à Nairobi pour s'entretenir du conflit dans la région des Grands Lacs.
2. Ont également participé au Sommet M. Ferdinand Oyono, Ministre des affaires étrangères du Cameroun, représentant le Président Biya, Président de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), M. Salim Ahmed Salim, Secrétaire général de l'OUA et Mwalimu Julius K. Nyerere, animateur du processus de paix.
3. Le Sommet a étudié l'évolution récente de la situation dans la région et a constaté que le problème des réfugiés dans l'est du Zaïre s'était atténué. Il s'est toutefois déclaré préoccupé par le fait que la situation en matière de sécurité s'était encore détériorée depuis le Sommet de Nairobi du 5 novembre 1996.
4. Le Sommet a constaté avec regret que le cessez-le-feu dans l'est du Zaïre exigé par le précédent Sommet du 5 novembre 1996 n'avait pas été appliqué. À cette fin, le Sommet a invité les parties au conflit à s'engager en faveur d'un règlement pacifique négocié. Le Sommet a donc chargé les ministres des affaires étrangères de mettre en place un mécanisme de suivi.
5. Le Sommet a réaffirmé son attachement à l'intégrité territoriale du Zaïre, conformément à la Charte de l'OUA et, en particulier, à la Déclaration du Caire de 1964 sur l'intégrité territoriale et l'inviolabilité des frontières nationales héritées de l'indépendance<sup>1</sup>, et a lancé un appel en faveur de la non-intervention et de l'arrêt des incursions à travers les frontières.
6. Le Sommet a constaté avec satisfaction que le Président du Zaïre, M. Mobutu Sese Seko, a affirmé aux ministres des affaires étrangères chargés de faire connaître les décisions du Sommet de Nairobi du 5 novembre 1996, que le Gouvernement zaïrois reconnaît le droit inaliénable à la citoyenneté et à la nationalité de tous les peuples vivant à l'intérieur de frontières territoriales internationalement reconnues, tel que stipulé dans la Charte de l'OUA et dans d'autres conventions internationales pertinentes. Le Sommet considère que cette affirmation marque un pas important dans la recherche d'une solution durable à la crise.
7. Le Sommet a regretté que, dans sa résolution 1078 (1996), le Conseil de sécurité n'ait pas pris en considération les décisions du Sommet de Nairobi du 5 novembre 1996<sup>2</sup> et celles de la réunion de l'Organe central de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits tenue le 11 novembre 1996 au sujet du déploiement d'une force neutre dans l'est du Zaïre<sup>3</sup>.

8. Le Sommet a constaté qu'un grand nombre de réfugiés rwandais dans l'est du Zaïre étaient rentrés au Rwanda pour s'y réinstaller et a exprimé sa reconnaissance à la communauté internationale pour l'aide qu'elle a fournie et l'a invitée à continuer de contribuer à l'action en faveur de la réinstallation, de la réadaptation et de la réintégration des rapatriés.

9. Le Sommet a instamment prié la communauté internationale :

a) De fournir une aide importante aux réfugiés de retour au Rwanda; et

b) D'encourager les autres véritables réfugiés restant encore au Zaïre, ainsi que ceux qui sont en République-Unie de Tanzanie, à rentrer dans leur pays respectif.

11. Le Sommet a décidé de charger MM. Moi, Président du Kenya, Mugabe, Président du Zimbabwe, Mandela, Président de l'Afrique du Sud et Biya, Président du Cameroun (Président en exercice de l'OUA), agissant au nom de tous les dirigeants de la région, de prendre les initiatives et les mesures nécessaires pour contribuer à mettre un terme au conflit dans l'est du Zaïre et à promouvoir la paix, la stabilité et la sécurité dans le pays et dans la région des Grands Lacs.

11. Le Sommet a exprimé sa gratitude au Président Daniel T. Arap Moi, qui a accueilli à Nairobi le deuxième Sommet sur la région des Grands Lacs, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple de la République du Kenya pour leur accueil chaleureux et la généreuse hospitalité qu'ils ont accordée aux délégations.

#### Notes

<sup>1</sup> Voir A/57/63.

<sup>2</sup> S/1996/914, annexe.

<sup>3</sup> S/1996/922, appendice.

-----